



Certifié exécutoire par le Maire
tenu de la réception par le Maire
le 9.11.1997 et de la publication
4.11.1997
Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/11/97

DELIBERATION N° 97/11/ 271

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE VENDRE UNE EMPRISE
DU TERRAIN COMMUNAL DIT « LA MARE ARMEE »**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21,
L 2241-2 à L 2241-4,

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1042 modifié par l'article 21 de la loi
de Finances n° 83-1126,

VU l'avis des Domaines,

VU les avis des Commissions Urbanisme-Environnement et Finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 contre : M. PICARD, Mme GREMILLON + Pouvoir ; 3
abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. GAUTHIER),

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la vente d'une emprise de 15000 à 20000 m² du
terrain communal dit « La Mare Armée », cadastrée BD 31, et ce sur la base de l'estimation
des Domaines au m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'ensemble des actes
afférents à cette affaire,

DIT que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 1997, fonction 01, article 2111.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,



Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

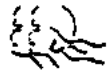


Direction des Services Fiscaux
de l'ESSONNE

Brigade Domaniale
Evaluations

21 bis, rue Féray
91108 CORBEIL-ESSONNES

Tél : 01.60.90.52.89
Fax : 01.60.90.52.04


DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

NOUVEL AVIS DU DOMAINE

EPI N° 97.1176

V/Réf. : NDA/VL/DF

Enquêteur : GARCIA

Service consultant : Commune

Objet :

Sur le projet de cession d'un bien immobilier situé à YERRES

Désignation de l'immeuble : La Mare Armée.

Emprise non délimitée à prélever sur la parcelle cadastrée section BD n°31 pour 32.054 m².

Propriétaire :

Commune de Yerres.

Ancien avis : du 22 juillet 1996 N° 96.576

Valeur vénale : 2.100.000F (pour 14.000 m²)

Prix demandé par le propriétaire, après négociations :

/

Motifs de réévaluation :

Evaluation datant de plus d'un an. POS rendu public le 3 octobre 1997.

Nouvel avis :

105F/m²

Réalisation d'accords amiables :

Une marge de négociation de 15% pourra être acceptée pour faciliter la transaction.

Durée de validité de l'avis : un an.

A CORBEIL le 25.11.1997



Pour le Directeur des Services Fiscaux,
et par délégation l'Inspecteur.

M^{me} M. T. GARCIA

